## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1890-1891.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1891.

(Voir les n° 116, VIII, session de 1889-1890, 4, VIII, 68, 136, 138 et 139, session de 1890-1891, de la Chambre des Représentants.)

## LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salnt.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de cent quatre millions quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-trois francs (104,094,123 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 23 avril 1891.

Les Secrétaires, Bon Georges Snoy. Le Président de la Chambre des Représentants, VAN WAMBEKE.

## BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1891

Articles.	DÉSIGNATION des services et de l'objet des dépenses.	MONTANT des chédits par article.	TOTAL par chapitre.
	·		
	CHAPITRE 1°7.		
	ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre	21,000 » i	
. 2	— des fonctionnaires et employés	177,175 »	
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	8,000 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900	343,075
5	Matériel, fournitures de burcau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 >	
	CHAPITRE II.		
	CHEMINS DE FER.		
	Section 1 Services communs.		
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	469,500 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	12 <b>7,2</b> 00 •	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	640,000 •	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	50,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 »	
	Section 2. — Voies et travaux.		
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,535,750	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,781,100	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,810,000	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,199,200 »	

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL
	Section 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,717,600	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	12,173,200	
19	Primes d'économie et de régularité	646,600	84,247,150
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	9,154,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel .	16,34 <b>4,0</b> 00 "	
	Section 4 Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,880,700	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,574,400	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	595,000 ·	
25	Frais d'exploitation	2,323,000	
26	Camionnage	1,800,000	
27	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ; contentieux	600,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou loca tion de matériel de traction et de transport .	30,000 »	
	Section 5. – Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,846,900 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	95,000	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000	
	(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
	CHAPITRE III.	•	
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	Section 1 <sup>10</sup> . — Services communs.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	105,944	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	121,140 >	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre.	4	

Articles.	DÉSIGNATION  des services et de l'objet des dépenses.	MONTANT  des crédits  par article.	TOTAL
	Section 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,929,666	
<b>3</b> 6	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	4,212,153	
37	Transport des dépêches	482,167	14,55 <b>2,</b> 906
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de ligues régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.).	500,000	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	758,820 »	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 »	
	Section 3. — Télégraphes.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	<b>2,</b> 88 <b>6,</b> 671 »	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	996,095 »	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	352,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne .	2,000 »	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvelle- ment des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000 »	
	(l.es crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)		
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,164,996	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nom- més ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	241,280	4,796,717
49	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,790,000 »	
50	Subsides	99,735	
54	Traction et matériel	1,500,706	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000

Articles.	DÉSIGNATION des services et de l'objet des dépenses.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
53	CHAPITRE VI.  Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire.)	.77,000 »	77,000 »
54	CHAPITRE VII.  Pensions: premier terme	22,200 »	22.200
55	CHAPITRE VIII.  Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	34,325	34,325 »
56	CHAPITRE IX. Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	Total du Budget du Ministère des Chemins de fer, etc fr.	**	104,094,123